

VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

CONSULTATION PUBLIQUE 19 octobre 2026

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 18h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

- Que lors d'une assemblée tenue le 5 octobre 2026, le conseil de Ville a adopté par résolution, un projet de règlement #1024 intitulé :

Ayant pour objet de modifier de modifier la grille des spécifications de la zone 77Ady du règlement de zonage 707 en ajoutant l'usage « transformation et vente de bois de chauffage » et en ajoutant la N-92

DESCRIPTION

Permettre la transformation et la vente de bois de chauffage dans la zone 77Ady

LOCALISATION

Zone 77Ady

- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

DONNÉ à Saint-Honoré ce sixième jour d'octobre deux mille vingt-six.



Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 6 octobre 2026, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^{ième} jour d'octobre 2026.

